

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

Affiché le : 15/12/2021

14. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et l'association les petits princes concernant le don du Conseil Municipal des Jeunes de Boisseuil.

L'association Petits Princes a pour mission de réaliser les rêves des enfants et adolescents gravement malades et de les soutenir tout au long de la maladie en étroite collaboration avec leur famille et les équipes soignantes.

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Boisseuil souhaitent apporter leur aide à cette association. A ce titre, les jeunes conseillers ont réalisé une centaine de kits gourmands en faveur de l'association Petits Princes qui seront vendus lors du marché de Noël le 11 décembre.

Le prix de vente est fixé à 5 € le kit et le produit des ventes sera directement encaissé par l'association. Cette dernière reversera à la commune uniquement le coût d'achat des kits fixé à 1,85 € pièce.

Une convention de partenariat doit donc être signée avec l'association Petits Princes afin de fixer notamment les modalités de remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association Petits Princes ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

